

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 21

Artikel: Terrible amputation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207806>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haassenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

LES BŒUFS DE SÉNOZE

FRITZ Sénôze (Sennhauser, de son vrai nom) venait de perdre sa femme. Dire que cette mort lui fit verser bien des larmes, serait faire une entorse à la vérité. Le veuf n'oubliait certes pas que la défunte était une ménagère hors ligne et qu'il lui devait le joli domaine de Praz-Novî, entre les vignes et la montagne, dont les grasses prairies et les vergers faisaient l'admiration générale. Mais il se souvenait aussi du détestable caractère de cette vieille acariâtre, qui eût pu être presque sa mère. En avait-il avalé des couleuvres, durant les vingt années de leur mariage ! Que de fois ne lui avait-elle pas rappelé qu'il n'était qu'un petit valet de ferme lorsqu'elle lui fit l'honneur de le prendre pour époux ! Et puis, de quels mépris ne l'abreuvait-elle pas, parce qu'il s'était refusé constamment à donner, comme elle, dans les pratiques piétistes, à être ce qu'il appelait une « punaise de chapelle », à faire bonne mine aux évangélistes ambulants qui priaient avec elle et inondaient la ferme de petits traités, après avoir, « Dieu voulant », diné ou soupé comme quatre ! Surtout, il songeait aux dernières paroles de la moribonde :

— Tu sais, Fritz, lui avait-elle dit, tu sais tout ce que le pasteur Grabbit a fait pour le salut de mon âme... Après ma mort, il continuera de prier pour moi... Je veux, quand je serai au cimetière, que tu vendes les deux bœufs rouges et que tu lui en portes l'argent ; je le veux, entends-tu... et il le sait !

Sénôze avait fait oui de la tête, tout en se disant : « Elle ne souffre plus, elle est plus heureuse que nous autres ; elle va en paradis, où tout est calme et beau, où l'on n'a besoin de rien, au dire de M. Grabbit, et elle veut me ruiner avec des prières ! Pauvre Jeannette, sa raison démenage !... »

On enterra Jeannette Sénôze dans le petit cimetière dont les cyprès dentellent si curieusement la crête herbeuse, entre les hameaux de Condomine et des Esserts.

Un mois après, on « péçait » à la porte de Praz-Novî. C'était M. Grabbit, qui venait remémorer à Sénôze les dernières volontés de sa femme.

— Suffit, répondit sèchement Sénôze, je serai chez vous dans vingt-quatre heures.

Le lendemain, jour de foire de la Saint-Martin, Fritz descendit à la ville, non loin du Léman. Au bras gauche, il avait un panier contenant deux poulets ; de la main droite il maniait un bâton d'épine noire, criant : « Ça, ça, ça ! » à ses beaux bœufs rouges à la robe luisante, qui rumaient en se léchant le muffle et en faisant tinter leurs sonnailles oblongues.

Tous ceux qui le voyaient cheminer ainsi, le prenaient pour un fou : « Sénôze qui va vendre sa « paire » ! Des bœufs jeunes et en pleine force ! Il faut qu'il ait perdu la tête ! »

Lui, allait d'un bon train, sans dire mot. Arrivé à la place du Marché, il se vit bientôt entouré de « marchandeurs ».

— Combien voulez-vous de cette paire ? lui demandait-on.

— Trois cents pièces de la paire de poulets et un franc cinquante de la paire de bœufs... les deux paires se vendent ensemble, répondait Sénôze, sans sourciller.

— Il travaille pour le Bois de Cery, il lui manque quelques pincées d'escient ! chuchotait-on dans son entourage.

Cependant, il vendit promptement ses deux paires, en faisant sur les poulets un rabais de dix pièces. Le marché conclu, l'acheteur, David Pezet, et deux autres hommes, Justin Brache et Samuel Copon, l'accompagnèrent sur sa prière à l'auberge de la Croix-Blanche. En sortant de là, tous quatre riaient comme des bousus.

Emboitant le pas au vendeur, ils allèrent heurter à la porte de M. Grabbit.

— Bien le bonjour, monsieur le pasteur, dit Sénôze, je viens payer ma dette... Voici David Pezet, mon acheteur ; il vous dira le prix que j'ai retiré de mes bœufs, et ces deux honorables témoins, Samuel Copon et Justin Brache, vous confirmeront la chose, sous le poids du serment, si vous le voulez.

— Fritz Sénôze, fit l'ecclésiastique, dont les yeux luisaient de cupide joie, je me suis toujours dit que vous étiez la loyauté même ; du haut des cieux, votre chère femme doit être fière de vous.

En même temps, M. Grabbit tendait sa main aux doigts allongés. Sénôze y laissa tomber un franc cinquante en piécettes de vingt, de dix et de cinq centimes !

La dexte toujours tendue, M. Grabbit abaissa les yeux sur cette menue monnaie et bégaya, avec un air qu'il s'efforçait de rendre indifférent :

— Vous voulez plaisanter ? mon cher monsieur Sénôze.

— Du tout ! répliqua celui-ci... David Pezet va vous dire combien j'ai reçu de lui :

— Un franc cinquante pour les bœufs, Monsieur le pasteur, dit Pezet et deux cent nonante pièces pour les poulets... Les deux paires se vendaient ensemble.

— C'est la pure vérité, ajouta Samuel Copon.

— Je le jure ! fit Justin Brache en levant solennellement la main.

Ils laissèrent M. Grabbit la bouche ouverte, comme un oisillon à la becquée (peut-être l'ouvrage-t-il encore) et reprirent gaiement le chemin de la Croix-Blanche.

Trois semaines plus tard, deux superbes bœufs tachetés de roux remplaçaient, à l'étable de Praz-Novî, la paire achetée par David Pezet.

V. F.

Terrible amputation. — De l'Educateur :

Extrait d'une lettre pour appeler le docteur, écrite par un écolier : « ...Mon frère Jean est tombé en arrière sur la glace. Venez vite, monsieur le docteur, et apportez tous vos outils, car il faudra probablement faire l'amputation. »

Soyons simples, surtout ! — Un de nos amis a reçu d'un correspondant qui semble avoir l'horreur du mot propre, une missive où se trouve, entre autres perles, celle que voici :

« Sachez donc faire usage des organes préhensifs dont la nature s'est plu à compléter vos membres antérieurs pour rassembler les brins du balai à l'aide duquel vous pourrez écarter les empêchements qui mettent des bâtons dans les roues auxquelles vous vous efforcez de pousser à la sueur de votre front ! »

A PROPOS DES ARMOIRIES D'EVIAN

En bouquinant, j'ai mis la main sur un livre imprimé il y a bien des années, livre contenant un ensemble d'anecdotes et de légendes chablaisiennes. Tout un folklore.

Pour les lecteurs du *Conteur vaudois*, je transcris l'anecdote ci-après, qui est bien amusante. Pour mieux comprendre ce petit récit, je dirai à ceux qui l'ignorent que les armoiries de la ville d'Evian sont un gros poisson qui en mange un petit. Le gros qui mange le petit, hélas, cela ne se voit que trop de nos jours, et bien ailleurs que chez les poissons.

C'était donc au XVIII^e siècle. Un des souverains du Chablais visitait à petites journées le berceau de ses ancêtres et était attendu à Evian. Toutes les maisons étaient pavoisées de guirlandes, de guirlandes et de fleurs. Un magnifique arc de triomphe en mousse s'élevait à l'entrée de la ville, du côté de Thonon et les autorités locales attendaient la venue du monarque.

La foule était compacte, les montagnards, vêtus de leurs plus beaux habits, étaient descendus en masse, et la garde bourgeoise formait la haie au milieu de laquelle devait passer le cortège royal. Le drapeau flottait et l'arc de triomphe était couronné par les armes de la ville, au bas desquelles, outre la devise : *Deo et regi fidelis perpetuo*, le syndic avait ajouté : *utnam remora*. La vue d'une estafette qui arrivait ventre-à-terre annonçait que le roi ne se ferait pas attendre. Le capitaine de la garde ordonna à ses soldats de se tenir dans la plus complète immobilité ; aussi ressemblaient-ils à des soldats de carte. L'un d'eux, fatigué par cette position, par trop gênante pour un homme qui n'en a pas l'habitude, interrompit le silence général qui s'était fait par ces mots : *Capitaine !* et le capitaine de s'approcher et de répondre : *Té que te veux m'ninfant ?* — *Mochi mé !* répartit le troupière en lui présentant son nez.

L'histoire ne dit pas si le capitaine fut assez complaisant pour rendre le service qu'on lui demandait.

La berline royale arrivait au grand galop, et quelques minutes après chacun pouvait contempler les traits d'un des descendants d'Hubert-aux-blanches-mains. Arrivé sous l'arc, le cortège fit halte et le syndic s'approchant de la portière, se mit à haranguer le monarque. Je ne vous répéterai pas ses paroles, tous les discours de syndics se ressemblaient dans ces cir-